

L'expressivisme moral : une conclusion de la critique darwinienne de Sharon Street ?

David Rocheleau-Houle*

Résumé

Un des objectifs de la critique darwinienne de Sharon Street est de montrer que nous devons opter pour l'antiréalisme – plutôt que le réalisme – comme théorie métaéthique appropriée pour décrire le phénomène moral. Plus encore, parmi les théories antiréalistes, Street cherche à défendre que c'est le constructivisme humien que nous devrions privilégier. Dans cet article, je cherche à évaluer la possibilité que l'expressivisme moral soit également une conclusion de la critique darwinienne. Pour ce faire, j'explique en quoi nous pouvons de manière légitime considérer que le constructivisme humien est une théorie expressiviste, dans la mesure où nous nous limitons aux deux thèses que je considère comme étant constitutives de l'expressivisme : l'internalisme motivationnel et la conception humienne des jugements normatifs. C'est de cette manière qu'il est possible de soutenir que l'expressivisme moral est une conclusion de la critique darwinienne.

Que faisons-nous lorsque nous affirmons qu'il est mal de mentir ? Cherchons-nous à décrire un fait moral indépendant de nos attitudes évaluatives ou cherchons-nous plutôt à exprimer une émotion ou un sentiment ? Ces simples questions divisent grandement les débats métaéthiques sur la nature du jugement normatif et sur l'attitude exprimée par une occurrence de ce dernier. D'un côté, il y a les cognitivistes qui considèrent qu'un jugement normatif exprime une croyance, qu'elle soit descriptive ou évaluative¹. De l'autre côté, il y a

* L'auteur est étudiant au doctorat en philosophie (Université York) et était étudiant au doctorat en philosophie à l'Université de Montréal lors de la présentation de ce texte le 29 mars 2013 dans le cadre du colloque « Peut-on tirer une éthique de l'étude de la nature ? ». Je tiens à remercier l'Association des Étudiant(e)s en Philosophie de l'Université de Montréal (ADÉPUM) pour l'organisation de ce colloque, le membre du comité scientifique de la

les non-cognitivistes, qui défendent généralement qu'un jugement normatif exprime une attitude conative ou une pro-attitude envers une situation ou une action.

Dans cet article, mon objectif principal est de tirer des conclusions expressivistes quant aux domaines de la psychologie et de la sémantique morale, et ce, en partant de la critique proposée par Sharon Street contre les théories réalistes dans « A Darwinian Dilemma for Realist Theories of Value ». Ma thèse est que nous devrions accepter, suite à cette critique, l'expressivisme moral, entendu ici dans un sens très général². Plus précisément, l'idée est de montrer que, si le constructivisme humien est une conclusion de cette critique – ce que défend Street³ – et qu'il est lui-même une théorie

revue et Hugo Tremblay pour leurs précieux commentaires. Bien entendu, toute imprécision ou inexactitude dans le propos m'est complètement attribuable.

¹ Je ne pourrai pas traiter en détail de la thèse selon laquelle les jugements normatifs expriment des croyances évaluatives. Pour une défense de cette thèse, voir Timmons, M. (1999), *Morality without Foundations*, p. 144-145. Toutefois, il semble légitime d'avoir certains doutes quant à la possibilité même que des *évaluations* morales soient réellement des croyances (dans la mesure où ces évaluations ne cherchent pas à décrire le monde), surtout si nous acceptons l'orthodoxie selon laquelle les croyances sont des états de l'esprit qui doivent s'ajuster au monde (voir par exemple Anscombe, G. E. M. (1957), *Intention*, p. 56-57 et Majors, B. (2008), « Cognitivist Expressivism and the Nature of Belief », p. 281-289).

² Comme il apparaîtra plus clair dans l'article, j'accepte une conception de l'expressivisme neutre quant aux débats ontologiques en métaéthique, même si les théories expressivistes sont généralement également des théories antiréalistes. Ceci me permet de distinguer l'expressivisme du projet quasi-réaliste et de montrer en quoi, malgré ce que semble en penser Street (voir Street, S. (2010), « What is Constructivism in Ethics and Metaethics », p. 375-379), sa théorie est compatible avec l'expressivisme moral. De cette manière, lorsque celle-ci cherche à se distancer de l'expressivisme, elle cherche en fait à se distancer du quasi-réalisme, et non de l'expressivisme moral tel que je vais le définir.

³ Street, S. (2006), « A Darwinian Dilemma for Realist Theories of Value », p. 152-154. Street ne défend pas comme tel le constructivisme *humien* dans ce texte, mais seulement le constructivisme. Toutefois, dans ses articles ultérieurs, il devient clair qu'elle ne défend pas seulement le constructivisme

expressiviste – ce que je chercherai à démontrer –, alors il est possible de défendre que l'expressivisme moral est une conclusion de la critique darwinienne⁴. Mon objectif premier dans cet article est, ainsi, de montrer que le constructivisme humien est une théorie expressiviste.

Mon article sera divisé en deux grandes parties. Je vais d'abord présenter la critique naturaliste contre le réalisme moral proposée par Street : le dilemme darwinien. Cette critique est complexe et importante ; mon objectif n'est pas de justifier cette critique ou de l'évaluer, mais plutôt de la présenter brièvement, en tenant grandement pour acquis que ce que dit Street est valide. Dans la deuxième partie de mon article – qui représente la contribution originale de mon propos –, je chercherai à montrer les liens que nous pouvons établir entre le constructivisme humien et l'expressivisme moral. Je vais donc principalement focaliser mon propos sur la possibilité que le constructivisme humien – la position antiréaliste par excellence pour Street – soit compatible avec l'expressivisme moral, alors que Street nie une telle possibilité. Pour ce faire, je vais expliquer en quoi il est possible de considérer que le constructivisme humien accepte les deux thèses que je considère comme étant constitutives de l'expressivisme moral : l'internalisme motivationnel et la conception humienne des jugements normatifs.

1. Le dilemme darwinien

Le dilemme darwinien débute d'abord avec la thèse selon laquelle les forces évolutives ont joué un rôle primordial dans la formation du contenu de nos attitudes évaluatives. D'après Street, d'un point de vue évolutionniste, le contenu de nos attitudes évaluatives n'est pas accidentel. Par exemple, le fait que nous valorisons notre propre vie et celle de nos enfants nous donne un avantage par rapport à d'autres individus qui auraient des attitudes évaluatives contraires à celles-ci.

de manière générale, mais plutôt une forme bien particulière de cette théorie : le constructivisme humien.

⁴ Ce lien entre la critique darwinienne et l'expressivisme moral pourrait évidemment être plus direct. Pour le moment, je me contente d'une exposition indirecte qui passe nécessairement par le constructivisme humien.

Un individu qui valorise l'existence de ses enfants a plus de chance de laisser de la descendance que, par exemple, celui qui considère que la vie de ses enfants n'a aucune valeur.

Expliquer l'influence des forces évolutives sur le contenu de nos attitudes évaluatives représente toutefois un défi pour le réalisme moral. D'après les théories réalistes, il y a des vérités normatives qui existent indépendamment de nos attitudes évaluatives. Alors, si nous considérons que les forces évolutives ont joué un rôle dans la formation de nos attitudes évaluatives, il est légitime de poser la question suivante aux réalistes : quelle est la relation (s'il y en a une) entre, d'un côté, les vérités normatives indépendantes de nos attitudes évaluatives et, de l'autre côté, l'influence des forces évolutives qui forment nos attitudes évaluatives ? Le réaliste peut nier qu'il y a une relation entre ces deux éléments ou affirmer qu'il existe une telle relation. Le dilemme darwinien porte ainsi sur la nature de la relation entre les vérités normatives indépendantes de nos attitudes évaluatives et l'influence des forces évolutives sur le contenu de nos attitudes évaluatives.

D'après Street, en considérant à quel point notre système normatif est saturé par les forces évolutives, le fait de nier une telle relation met le tenant de la théorie réaliste en position difficile. Le réaliste peut alors prendre une position sceptique, en soutenant que nos jugements normatifs sont tous faux, ayant été formés par des forces évolutives qui n'ont aucune relation avec les vérités normatives. Encore, le réaliste peut défendre que les forces évolutives aient influencé nos attitudes évaluatives d'une telle façon que celles-ci se sont arrimées par hasard aux vérités normatives indépendantes de nos attitudes évaluatives. Toutefois, ces deux options ne semblent pas respecter l'esprit des théories réalistes. Ces théories cherchent d'abord à préserver la possibilité que certains de nos jugements normatifs soient vrais et, ensuite, à donner une importance capitale aux vérités normatives indépendantes de nos attitudes évaluatives dans la formation de nos jugements normatifs. C'est pourquoi nier la relation entre les forces évolutives et les vérités normatives indépendantes de nos attitudes évaluatives ne semble pas approprié.

Le réaliste peut, comme deuxième option, défendre qu'il existe une relation entre les vérités normatives indépendantes de nos attitudes évaluatives et l'influence des forces évolutionnistes sur le

L'expressivisme moral :
une conclusion de la critique darwinienne de Sharon Street ?

contenu de ces attitudes. D'après Street, du côté du réalisme, le candidat le plus sérieux pour expliquer cette relation est l'hypothèse de la poursuite de la vérité (*tracking account*). Selon cette conception, nous aurions eu un avantage évolutif à reconnaître les vérités normatives indépendantes de nous et les humains d'aujourd'hui seraient les descendants de ceux qui en étaient capables. Par exemple, nous jugeons que nous devons prendre soin de nos enfants, car il est plus avantageux d'un point de vue reproductif de pouvoir reconnaître ce genre de vérité indépendante de nos attitudes évaluatives que l'inverse. Toutefois, selon Street, l'hypothèse de la poursuite de la vérité n'est pas la meilleure hypothèse pour expliquer la relation entre les vérités normatives et nos attitudes évaluatives.

Selon Street, pour expliquer pourquoi les êtres humains ont certaines attitudes évaluatives, il n'est pas nécessaire de supposer que ces attitudes sont vraies parce qu'elles s'accordent avec les vérités normatives indépendantes de nos attitudes évaluatives. Tout ce que nous avons besoin de supposer, c'est que le fait d'avoir de telles attitudes nous incite à agir d'une manière telle que notre avantage reproductif est promu. Par exemple, la meilleure explication du fait que nous valorisons notre propre survie n'est pas qu'il est vrai indépendamment de nos attitudes évaluatives que notre survie a de la valeur, mais, plutôt, que les individus qui valorisent leur propre survie ont tendance à *agir* dans le but de promouvoir leur propre survie. De ce fait, ils peuvent laisser plus de descendants⁵.

Plutôt que l'hypothèse de la poursuite de la vérité (*tracking account*), Street accepte l'hypothèse de l'adaptation (*adaptive link account*). Cette deuxième hypothèse est préférable d'un point de vue scientifique : elle est plus simple, plus claire et elle explique de manière préférable le fait que les êtres humains ont certaines attitudes évaluatives plutôt que d'autres. Selon l'hypothèse de l'adaptation, nous avons tendance à avoir certaines attitudes évaluatives plutôt que d'autres parce que ces attitudes ont permis une adaptation avantageuse entre les circonstances dans lesquelles vivaient nos ancêtres et leurs réponses face à ces circonstances ; ces attitudes évaluatives ont permis à nos

⁵ Je reconnais que ces propos demandent plus de détails. Faute d'espace, je me limite cependant à présenter de manière très brève la critique de Street.

ancêtres d'agir de telle sorte que le fait d'avoir ces attitudes représentait un avantage évolutif⁶.

Ce qu'il est important de souligner, c'est que Street considère que, suite à sa critique, nous devons accepter l'antiréalisme moral plutôt que le réalisme. La principale différence qui oppose le réalisme à l'antiréalisme concerne la relation entre les vérités normatives et les attitudes évaluatives. Pour le réalisme, les vérités normatives sont prioritaires : les forces évolutives ont poussé nos ancêtres à poursuivre les vérités normatives indépendantes de nos attitudes évaluatives. Pour l'antiréalisme, les forces évolutives sont prioritaires : parmi d'autres causes, elles ont donné l'élan de départ à nos attitudes évaluatives et les vérités normatives sont une fonction de ces attitudes (les vérités normatives « découlent » de ces attitudes). L'antiréaliste n'a pas besoin de l'hypothèse de la poursuite de la vérité pour expliquer le lien entre les vérités normatives et les attitudes évaluatives, il a seulement besoin de la thèse métaéthique selon laquelle les vérités normatives découlent des attitudes évaluatives des êtres pouvant valoriser quelque chose.

2. Présentation du constructivisme

À partir de maintenant, je vais tâcher de remplir mon deuxième objectif : montrer le lien entre le constructivisme humien et l'expressivisme. Je vais d'abord présenter le constructivisme en prenant soin de distinguer les versions kantienne des versions humienne. Dans la troisième section, je vais présenter les deux thèses que je considère essentielles à l'expressivisme moral : l'internalisme motivationnel et la conception humienne⁷ des

⁶ Street, S. (2006), « A Darwinian Dilemma for Realist Theories of Value », p. 127.

⁷ Il est nécessaire de spécifier que le terme « humien » est utilisée ici – constructivisme *humien* ; conception *humienne* du jugement normatif – de deux manières bien différentes. L'aspect humien du constructivisme humien porte sur la contingence des attitudes évaluatives des agents, alors que l'aspect humien de la conception humienne du jugement normatif porte sur le type d'état mental exprimé dans un jugement normatif. Ainsi, le constructivisme humien n'accepte pas nécessairement la conception humienne des jugements normatifs.

jugements normatifs. Pour montrer que le constructivisme humien peut être considéré comme une théorie expressiviste, je dois montrer que la théorie de Street intègre les deux thèses essentielles de l'expressivisme.

Street donne deux définitions différentes, mais similaires, du constructivisme métaéthique :

(1) Selon le constructivisme métaéthique, le fait que x est une raison de faire y pour A est constitué par le fait que le jugement que x est une raison de faire y pour A résiste à l'examen des autres jugements de A à propos des raisons⁸.

(2) Selon les conceptions métaéthiques du constructivisme, la vérité d'une proposition normative consiste dans le fait que la proposition est soutenue par le point de vue pratique d'un agent, où une conception formelle du point de vue pratique est donnée⁹.

Ces deux définitions peuvent être considérées comme étant complémentaires. La première définition a l'avantage de souligner l'idée d'endossement réflexif (le fait pour une raison de résister à l'examen des autres raisons de l'agent) centrale au constructivisme ; alors que la deuxième définition fait ressortir l'importance du point de vue pratique, idée également très importante au constructivisme.

Il est encore possible de distinguer, au sein du constructivisme métaéthique, entre une version kantienne et une version humienne. De manière générale, ce qui distingue ces deux théories, c'est que pour le constructivisme kantien¹⁰ certaines raisons morales particulières doivent nécessairement être conclues à partir de n'importe quel point de vue pratique, nécessité qui n'est pas accepté par les tenants du constructivisme humien. De cette manière, selon le constructivisme kantien, certaines valeurs morales particulières doivent être conclues à partir de n'importe quel point de vue pratique. Pour le dire autrement, nous pouvons partir avec une

⁸ Street, S. (2008), « Constructivism about Reasons », p. 223.

⁹ Street, S. (2010), « What is Constructivism in Ethics and Metaethics », p. 369.

¹⁰ Je m'inspire ici grandement de l'interprétation du constructivisme kantien donnée par Korsgaard dans plusieurs de ses travaux, entre autres *The Sources of Normativity*.

conception formelle du point de vue pratique et montrer que certaines raisons morales particulières doivent nécessairement être acceptées. Selon le constructivisme humien, aucune conclusion morale particulière ne doit nécessairement être déduite du point de vue pratique. Le contenu du point de vue pratique d'un agent dépend plutôt de ses propres attitudes évaluatives. Celui-ci est ainsi soumis à la contingence et le point de vue pratique ne contraint pas l'agent vers certaines raisons morales particulières.

3. L'expressivisme moral

La théorie expressiviste est – au minimum – composée d'une thèse psychologique et d'une thèse sémantique : l'internalisme motivationnel et la conception humienne des jugements normatifs¹¹. L'internalisme motivationnel est la thèse selon laquelle la motivation à agir est conceptuellement liée aux jugements normatifs des agents. La conception humienne des jugements normatifs est, pour sa part, caractérisée par le rejet du descriptivisme moral. Les expressivistes reconnaissent que plusieurs de nos affirmations expriment nos croyances à propos du monde. Toutefois, l'expression sincère d'un jugement normatif exprime une attitude conative ou une pro-attitude, concepts entendus ici dans un sens large : des désirs, des émotions, des plans, des intentions. L'expressivisme défend ainsi que les jugements normatifs sont l'expression d'attitudes conatives, car nous considérons généralement que les jugements normatifs nous motivent à agir et que seules les attitudes conatives sont propres à nous motiver à agir.

Mon objectif, à partir de maintenant, est de montrer que le constructivisme humien est compatible avec l'expressivisme, car le constructivisme humien accepte les deux thèses que j'ai identifiées comme étant constitutives de l'expressivisme moral. Étant donné que Street accepte l'internalisme motivationnel de manière explicite, mon

¹¹ Je considère que ces deux thèses sont des éléments nécessaires pour que nous puissions parler d'expressivisme moral. Toutefois, rien n'empêche que d'autres éléments doivent s'ajouter pour avoir une théorie métaéthique complète. Il n'en demeure pas moins que je crois qu'il est justifié de considérer que lorsque nous avons ces deux thèses, nous avons une théorie expressiviste.

objectif est surtout de montrer que le constructivisme humien accepte la thèse sémantique de l'expressivisme moral. D'abord, je vais définir l'internalisme motivationnel et expliquer pourquoi Street accepte cette thèse. Ensuite, je vais montrer comment la conception humienne des jugements normatifs est compatible avec le constructivisme humien. Pour ce faire, je vais expliquer en quoi je considère que Street accepte une conception des jugements normatifs où ceux-ci expriment des pro-attitudes ou des désirs, dans la mesure où nous entendons ici la notion de désir dans un sens large. Pour ce faire, je vais tableer sur l'analyse qu'elle propose de l'attitude de valoriser x .

3.1. L'internalisme motivationnel

Dans le but d'introduire l'internalisme motivationnel, je vais reprendre la définition d'une conception faible de l'internalisme, donnée par Christian Miller¹² :

Nécessairement, pour tout agent A , si A juge – par exemple – qu'il est moralement juste pour lui d'accomplir une certaine action, alors A est au moins minimalement motivé à accomplir cette action.

Ce qu'il faut retenir du principe de l'internalisme motivationnel, c'est que la motivation à agir est issue du jugement de A , c'est donc le fait que A juge qu'il doit faire x (qu'il est moralement juste de faire x) qui explique pourquoi il est motivé à faire x . La principale intuition derrière l'internalisme motivationnel est qu'il semble irrationnel pour un agent de valoriser quelque chose (ou de juger que quelque chose a de la valeur) et de ne pas être motivé au moins minimalement à agir en conformité avec ce qu'il valorise. De cette manière, un agent qui valorise la survie de sa descendance et qui n'est pas du tout motivé à agir en ce sens apparaît irrationnel. L'internalisme motivationnel défend ainsi que l'agent devrait être motivé à agir en conformité avec ses jugements normatifs.

¹² Miller, C. (2008), « Motivational Internalism », p. 235.

Street accepte de façon explicite l'internalisme motivationnel en soutenant que les jugements normatifs sont motivants *par leur nature même*¹³. De plus, si nous nous référons à sa conception évolutionniste des attitudes évaluatives, il est plutôt aisé de comprendre pourquoi Street accepte cette thèse. Il semble effectivement nécessaire de l'accepter si nous voulons défendre que les forces évolutives aient pu d'une manière ou d'une autre influencer le contenu de nos attitudes évaluatives. Elle soutient ainsi que la fonction des jugements normatifs est de nous permettre de répondre aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvons dans le but de nous adapter par rapport à celles-ci¹⁴. L'internalisme motivationnel permet de défendre une telle fonction des jugements normatifs. Si ceux-ci ne nous motivent pas à agir, il est difficile de comprendre comment ils peuvent nous permettre de nous adapter aux circonstances dans lesquelles nous nous trouvons. C'est pourquoi les jugements normatifs doivent être motivants. Ce point étant expliqué, pour défendre que le constructivisme humien est une théorie expressiviste, il demeure encore à montrer que Street accepte la conception humienne du jugement normatif.

3.2. Conception humienne du jugement normatif chez Street : attitude de « valoriser x »

Selon Matthew Chrisman¹⁵, si nous acceptons l'internalisme motivationnel, alors il semble y avoir deux options quant aux thèses sémantiques que nous pouvons accepter. La première option défend que les jugements normatifs expriment des représentations cognitives (des croyances). Ceci prouverait que la thèse humienne est fautive, car les représentations cognitives pourraient motiver les agents à agir sans que la présence d'un désir (ou d'une pro-attitude) soit nécessaire. La deuxième option défend que les jugements moraux n'expriment pas des représentations cognitives du monde, mais des états conatifs (des émotions, des désirs, des attitudes morales, des plans, des engagements pratiques, etc.). Les expressivistes acceptent la deuxième

¹³ Street, S. (2008), « Constructivism about Reasons », p. 230.

¹⁴ *Ibid.*, p. 230 ; Street, S. (2010), « What is Constructivism in Ethics and Metaethics », p. 376.

¹⁵ Chrisman, M. (2011), « Ethical Expressivism », p. 33.

option plutôt que la première : les jugements normatifs sont l'expression d'attitudes conatives. Street rejette elle-même la première option, en affirmant que les jugements normatifs ne sont pas des croyances¹⁶. La principale raison pour laquelle elle refuse cette possibilité c'est qu'elle considère que les jugements normatifs nous motivent à agir (l'internalisme motivationnel), alors que les croyances sont généralement reconnues comme n'ayant pas de pouvoir motivationnel. De cette manière – et dans la mesure où le « dilemme » proposé par Chrisman est exact –, si Street accepte l'internalisme motivationnel et qu'elle rejette la possibilité que les jugements normatifs soient l'expression de croyances, alors elle semble contrainte à accepter la conception humienne du jugement normatif. Il semble donc que les deux éléments que j'ai identifiés comme étant constitutifs de l'expressivisme moral se retrouvent dans la théorie constructiviste proposée par Street. Toutefois, certaines précisions sont nécessaires, car l'acceptation par Street de la conception humienne du jugement normatif ne va pas de soi. Dans la suite de cette section, je vais apporter certaines restrictions et précisions sur la possible acceptation par Street de la conception humienne des jugements normatifs.

Dans « Constructivism about Reasons », article phare de Street où elle présente sa version du constructivisme, elle propose déjà un rapprochement entre l'attitude liée au jugement normatif et les pro-attitudes en affirmant que l'attitude liée aux jugements normatifs est comprise sous la catégorie des pro-attitudes¹⁷. Elle demeure toutefois vague quant à savoir quelle attitude est précisément liée au jugement normatif. Dans un article paru récemment¹⁸, Street remédie à cela et précise ce qu'elle entend par l'attitude liée au jugement normatif : elle considère que les jugements normatifs sont l'expression de l'attitude

¹⁶ Street S. (2008), « Constructivism about Reasons », p. 230.

¹⁷ *Ibid.*, p. 231. Toutefois, Street demeure évasive quant à la compréhension des attitudes exprimées par les jugements normatifs.

¹⁸ Street, S. (2012), « Coming to Terms with Contingency: Humean Constructivism about Practical Reason », p. 42-44. Le paragraphe qui suit est basé sur les propos de Street dans cet article.

de valoriser x , attitude qu'elle distingue des croyances et des *simples* désirs¹⁹.

Ce que Street identifie comme étant un désir est, par exemple, l'attitude exprimée par un agent lorsque celui-ci désire « manger un morceau de gâteau au chocolat » ou « manger un beigne à saveur d'érable ». C'est donc une attitude relativement simple et dirigée vers un objet ou un état de choses assez précis. Contrairement à l'attitude de désirer x , l'attitude de valoriser x est caractérisée par ce que Street identifie comme étant une certaine « discipline » constitutive de cette attitude : l'attitude de valoriser x implique aussi de valoriser y lorsque y est un moyen nécessaire pour atteindre x . Pour reprendre un exemple de Korsgaard²⁰, un soldat qui considère qu'il a raison de rester en vie et qui sait que le moyen nécessaire pour accomplir cette fin est qu'il subisse l'amputation de ses deux jambes sans avoir recours à une anesthésie a tout de même une raison de se faire amputer les deux jambes, même s'il ne désire pas le moyen nécessaire pour atteindre ce qu'il valorise. C'est en ce sens que Street identifie une discipline intrinsèque à l'attitude de valorisation, soit l'attitude exprimée par un agent lorsqu'il considère qu'il a une raison de faire x . C'est également en ce sens qu'il serait légitime de considérer ce soldat comme étant irrationnel s'il ne considère pas qu'il a une raison de se faire amputer les deux jambes, dans la mesure où il sait que cette action est nécessaire pour qu'il puisse demeurer en vie. C'est ce qui distingue l'attitude de valoriser x de l'attitude de désirer x , car une telle discipline n'est pas constitutive de l'attitude impliquée par un désir. C'est pourquoi un agent qui désire manger un morceau de gâteau au chocolat, mais qui ne désire pas marcher jusqu'à la cuisine n'est pas considéré comme étant irrationnel ; ce qui est le cas pour un agent qui valorise x sans toutefois valoriser y , alors qu'il reconnaît que y est un moyen nécessaire pour atteindre x .

Une autre raison qui justifie de parler de l'attitude de valoriser x plutôt que de désirer x est que le langage des désirs ne permet pas de représenter la complexité émotionnelle et phénoménologique impliquée par l'expression d'un jugement normatif. Le langage des désirs laisse plutôt croire que nous parlons de quelque chose de plaisant (désirer manger un morceau de gâteau au chocolat, par

¹⁹ Dans la suite du texte, je vais seulement parler de « désir ».

²⁰ Korsgaard, C. (2008), *The Constitution of Agency*, p. 50.

exemple), alors que nous considérons bien souvent avoir une raison de faire quelque chose, sans que cette chose soit plaisante (comme dans l'exemple du soldat qui doit se faire amputer les deux jambes). Le langage des attitudes de valorisation – le langage normatif – est ainsi un langage bien plus complexe que celui des désirs. Parler de l'attitude de valorisation nous permet donc de nous éloigner du langage des désirs et de la connotation de celui-ci envers ce que nous pouvons trouver plaisants. En plus du fait que les attitudes de valorisation impliquent un langage complexe, Street soutient que les *attitudes* de valorisation sont également plus complexes que les désirs. Comme je l'ai déjà souligné, dans sa compréhension de ce qu'est un désir, Street identifie cette attitude comme étant dirigée vers un objet bien précis, tel que désirer « manger un morceau de gâteau au chocolat ». Évidemment, nous ne considérons pas que l'attitude exprimée par un jugement normatif soit dirigée vers un objet aussi précis. Par exemple, lorsqu'un agent considère avoir une raison de tenir ses promesses, il n'exprime pas réellement une attitude envers un objet ou un état de choses précis, mais plutôt vers quelque chose de bien plus complexe qui implique plusieurs éléments de sa vie psychologique, d'autre chose qu'il valorise, de ses relations avec autrui, etc. Ce sont tous ces éléments qui distinguent, selon Street, l'attitude de valoriser x de celle de désirer x .

Dans la prochaine section, je vais expliquer en quoi je considère que, malgré le fait que Street abandonne l'idée selon laquelle les jugements normatifs expriment des désirs, il n'en demeure pas moins qu'elle adhère à la conception humienne des jugements normatifs et qu'il est alors possible de considérer sa théorie comme étant une expressiviste.

4. Le constructivisme humien : une théorie expressiviste

Dans le but de montrer que le constructivisme humien est une théorie expressiviste, j'ai identifié deux thèses que je considère comme étant constitutive de l'expressivisme moral : l'internalisme motivationnel et la conception humienne des jugements normatifs. Il est clair que Street accepte l'internalisme motivationnel. Toutefois, en abandonnant la thèse selon laquelle les jugements normatifs

expriment des désirs, il pourrait apparaître à certains que Street abandonne du même coup la conception humienne des jugements normatifs. Je crois plutôt qu'il faut faire la lecture inverse et soutenir que Street accepte bel et bien la conception humienne des jugements normatifs. Il faut d'abord souligner que le terme « désir » est bien souvent utilisé dans la littérature pour désigner différentes choses. Certains auteurs vont utiliser ce terme de manière très générale, comme un synonyme de pro-attitude ou d'attitude conative. « Désir » peut alors désigner plusieurs attitudes, autant des attitudes dites plus complexes que des attitudes dites plus simples. Certains auteurs, comme le fait Street, préfèrent toutefois restreindre la portée du terme « désir » en l'identifiant d'emblée à des attitudes plus simples. Il est cependant important de remarquer que, lorsque la conception humienne des jugements normatifs est défendue, le concept de désir est habituellement entendu dans son sens large. En soutenant que les jugements normatifs expriment l'attitude « valoriser x », et ceci dans la mesure où cette attitude est une attitude conative, Street ne se distancie pas de la conception humienne des jugements normatifs. Elle se distancie seulement d'une compréhension bien précise de la notion de désir, compréhension que n'implique pas nécessairement la conception humienne des jugements normatifs. C'est dans cette mesure que je considère justifié d'affirmer que Street accepte une forme bien précise de la conception humienne des jugements normatifs où ceux-ci expriment l'attitude conative « valoriser x ».

Considérant que Street accepte les deux thèses que j'ai identifiées comme étant constitutives de l'expressivisme moral, je crois qu'il est alors légitime d'interpréter le constructivisme humien comme étant une théorie expressiviste. Il est toutefois important de noter que Street, bien qu'elle reconnaisse une convergence sur certains éléments entre le constructivisme humien et l'expressivisme, se distancie elle-même de l'expressivisme²¹. Il faut également faire attention à la manière dont nous définissons l'expressivisme moral. Street associe grandement cette théorie au quasi-réalisme, alors que, pour ma part, l'expressivisme moral peut être considéré comme demeurant neutre quant aux questions ontologiques, même si de manière générale nous retrouvons une forte tendance vers l'antiréalisme normatif. De cette

²¹ Street, S. (2010), « What is Constructivism in Ethics and Metaethics », p. 376.

manière, je crois qu'une définition minimale de l'expressivisme n'inclut pas de thèse ontologique. Donc, la thèse ontologique quasi-réaliste se trouve exclue de la définition minimale que je donne de l'expressivisme. Il existe effectivement des divergences entre le constructivisme humien et le quasi-réalisme, mais pas nécessairement entre le constructivisme humien et l'expressivisme moral tel que je l'ai défini. De cette manière, je crois que le rejet de Street de l'expressivisme moral porte sur une version particulière de cette thèse – le quasi-réalisme moral – plutôt que sur ce que j'identifie comme étant les éléments constitutifs de l'expressivisme. Aussi, il semble justifié d'interpréter le constructivisme humien de Street comme étant une théorie expressiviste dans la mesure où nous nous éloignons des versions « primitives » de l'expressivisme, pour en favoriser une conception plus sophistiquée. Un exemple d'une telle conception plus sophistiquée pourrait, justement, être celui présenté par Street, où les jugements normatifs expriment des attitudes de valorisation.

C'est donc en ce sens qu'il est possible de soutenir que l'expressivisme moral est une conclusion de la critique darwinienne : c'est parce qu'une des conclusions du dilemme darwinien est le constructivisme humien et que le constructivisme humien est une théorie expressiviste.

Conclusion

Je crois avoir montré que l'expressivisme est compatible avec le constructivisme humien et que cette théorie peut de manière légitime être considérée comme étant une théorie expressiviste. Si nous acceptons la proposition de Street selon laquelle le constructivisme humien est la position à accepter suite à sa critique darwinienne – point que j'ai résumé plutôt qu'argumenté –, alors il est légitime de soutenir que l'expressivisme est une conclusion de cette critique.

Donc, si nous acceptons la manière dont j'ai défini l'expressivisme moral, alors je considère que rien n'empêche d'affirmer que le constructivisme humien de Street est une théorie expressiviste. De plus, je crois qu'il est également nécessaire de considérer que

l'expressivisme moral peut être neutre d'un point de vue ontologique. Cette théorie n'est donc pas commise vers une position ontologique particulière. C'est ce qui me permet d'affirmer que, lorsque Street critique l'expressivisme moral, elle ne se distancie pas de l'expressivisme tel que je l'ai défini, mais plutôt du quasi-réalisme moral, car elle confond l'expressivisme moral comme tel avec le quasi-réalisme.

Bibliographie

- Anscombe, G. E. M. (1957), *Intention*, Cambridge, Harvard University Press.
- Bar-On, D. et J. Sias (2013), « Varieties of Expressivism », *Philosophy Compass*, vol. 8, n° 8, p. 699-713.
- Björklund, F. *et al.* (2012), « Recent Work on Motivational Internalism », *Analysis*, vol. 72, n° 1, p. 124-137.
- Chrisman, M. (2011), « Ethical Expressivism », dans C. Miller (dir.), *The Continuum Companion to Ethics*, New York, Continuum, p. 29-54.
- Enoch, D. (2011), *Taking Morality Seriously : A Defense of Robust Realism*, Oxford, Oxford University Press.
- Korsgaard, C. (1996), *The Sources of Normativity*, Cambridge, Cambridge University Press.
- Korsgaard, C. (2008), *The Constitution of Agency*, Oxford, Oxford University Press.
- Lenman, J. (2012), « Expressivism and Constructivism », dans J. Lenman et Y. Shemmer (dir.), *Constructivism in Practical Philosophy*, Oxford, Oxford University Press, p. 213-225.
- Majors, B. (2008), « Cognitivist Expressivism and the Nature of Belief », *Ethical Theory and Moral Practice*, vol. 11, n° 3, p. 279-293.
- Miller, C. (2008), « Motivational Internalism », *Philosophical Studies*, vol. 139, n° 2, p. 233-255.
- Shafer-Landau, R. (2003), *Moral Realism : A Defence*, Oxford, Oxford University Press.
- Street, S. (2006), « A Darwinian Dilemma for Realist Theories of Value », *Philosophical Studies*, vol. 127, n° 1, p. 109-166.

L'expressivisme moral :
une conclusion de la critique darwinienne de Sharon Street ?

- Street, S. (2008), « Constructivism about Reasons », dans R. Shafer-Landau (dir.), *Oxford Studies in Metaethics – Volume 3*, Oxford, Oxford University Press, p. 207-245.
- Street, S. (2010) « What is Constructivism in Ethics and Metaethics », *Philosophy Compass*, vol. 5, n° 5, p. 363-384.
- Street, S. (2011), « Mind-Independence Without the Mystery : Why Quasi-Realism Can't Have it Both Ways », dans R. Shafer-Landau (dir.), *Oxford Studies in Metaethics – Volume 6*, Oxford, Oxford University Press, p. 1-32.
- Street, S. (2012), « Coming to Terms with Contingency : Humean Constructivism about Practical Reason », p. 42-44.
- Timmons, M. (1999), *Morality without Foundations*, Oxford, Oxford University Press.

